

## arrêt du 10 Octobre 1995: commentaire

Par **experiment**, le **29/09/2008** à **18:54**

Bonsoir, j'ai le commentaire de cet arrêt à faire pour vendredi.

Pourriez-vous me dire ce que vous pensez de mon plan ?

I) le régime des obligations naturelles

A) Une notion complexe

B) L'intérêt de la qualification

II) La transformation de l'obligation naturelle en obligation civile

A) Le rejet du concept de novation

B) Le sacre de l'engagement unilatéral de volonté

Problématique: Dans quelle mesure l'obligation naturelle se transforme-t-elle en obligation civile ?

Merci.

Par **jeeecy**, le **29/09/2008** à **19:07**

il est génial

mais il commente quel arrêt du 10 octobre 1995?

parce que entre ceux du TI, du TGI, des cours d'appel et de la cour de cassation, pas facile à dire ;)

Bon ok je te taquine

Peux-tu mettre un lien vers l'arrêt en question?

Merci

Par **experiment**, le **30/09/2008** à **13:29**

Désolée pour cet oubli.

Voici l'arrêt en question :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJur ... &fastPos=1>

Merci.

Par **experiment**, le **01/10/2008** à **15:02**

Je suis en train de rédiger mon commentaire, et je me demande si mon plan est vraiment adapté en effet, j'ai peu de choses à dire dans mes parties...

Juste pour info et même si je sais que ce n'est pas la quantité qui compte, mon commentaire fait à peine 3 pages sur pc mais mes parties sont de tailles égales.

Est-ce "normal" ?

Merci pour votre aide.

Par **amphi-bien**, le **01/10/2008** à **15:41**

en effet c'est pas mal du tout ton plan !

cependant, l'intérêt de l'obligation naturelle (I B) ... finalement c'est pas plutôt l'intérêt de la transformation en obligation civile pour le créancier ..... ça donnerait plus de dynamisme à ton grand I .

le grand II rien à redire, une sous partie sur la novation et la position actuelle (engagement unilatéral) c'est bien.

après pour meubler :

- tu peux tracer les évolutions jurisprudentielles
- expliquer pourquoi la novation c'était pas cohérent :
- novation suppose une obligation civile à la base
- novation suppose le remplacement d'une obligation par une autre , la ça reste la même obligation même si elle est désormais contraignante.

- expliquer que l'engagement unilatéral est très rare dans notre droit, et que la CCass a du trouvé que ça . à part les publicités trompeuses de loteries ... c'est peu usité.

Par **amphi-bien**, le **01/10/2008** à **15:45**

en gros,

I) l'interet de la qualification de l'obligation

II) le fondement de la transformation

Par **experiment**, le **01/10/2008** à **19:01**

Merci !

J'ai "arrangé" mon commentaire en prenant note de tes conseils.

Mon td a lieu vendredi, je reviendrai poster la correction.

Par **spirit**, le **14/10/2008** à **15:45**

voici la correction :

I. L'éviction du système de la novation

A.une théorie jurisprudentiellement instaurée

B. Une théorie juridiquement inappropriée (consentement d'une seule partie et non des deux , pas d'obligation civile préexistante ...)

II. la consécration de l'engagement unilatéral de volonté

A. une théorie juridiquement adéquate (transformation de l'obligation naturelle en obligation civile par la simple volonté du débiteur)

B. Une théorie source d'insécurité juridique (le terme de transformation n'est pas juridique même qu'il n'y a pas de véritable définition de l'engagement unilatéral de volonté, risque de multiplication des obligations civiles a posteriori d'ou un risque d'augmentation du nombre de litiges , appréciation souveraine des juges: il a réitéré son engagement et il a gagné grâce à son collègue ...)

Par **experiment**, le **15/10/2008** à **13:47**

Autre correction de plan:

I) Une qualification impropre: la novation d'une obligation naturelle en obligation civile

A) L'existence d'une d'obligation naturelle

B) L'absence d'une obligation civile préexistante.

II) Une qualification retenue: la transformation d'une obligation naturelle en obligation civile

A) Fondement de la transformation

B) Preuve de la transformation